



Bulletin municipal n°27

Fontenailles

L'édito

MAI — JUIN 2017

Mairie de Fontenailles
63 rue de Maurice Wanlin
77370 Fontenailles

Téléphone—Fax

01 64 08 40 17

01 64 08 43 42

Astreinte : 06 08 05 01 47

Sites

mairiefontenailles.fr

 : Habitant Fontenaillais

Horaires mairie et agence
postale

Lundi—mercredi—vendredi :

De 15h30 à 17h30

Mardi—jeudi—samedi :

De 9h00 à 11h00

Agence Postale

01 60 52 66 35

Bibliothèque municipale

Le jeudi de 9h à 10h45

RAM

Vendredi matin

La Brie Nangissienne

brienangissienne.fr

C'est dans un contexte de plus en plus tendu que le budget 2017 a pu être bouclé une nouvelle fois sans augmentation de la part communale des impôts locaux des particuliers.

Certaines participations intercommunales augmentent, dont le Syndicat Pédagogique de Villefermoy à hauteur de 19 500 €, nécessaire pour équilibrer le budget de fonctionnement.

Les recettes de fiscalité locale des professionnels, notamment la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), ainsi que diverses compensations liées à la réforme de la taxe professionnelle pour un montant de 33708€, ont été transférées à la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne, qui dispose désormais d'une fiscalité professionnelle unique (FPU). Cette opération est transparente pour notre commune car ce montant nous est reversé par la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne.

Ce transfert a été rendu nécessaire pour couvrir le montant de 250 000 € réclamé par l'Etat à notre communauté de communes au titre de la participation au redressement des comptes publics.

Le passage en FPU devrait entraîner une légère augmentation de la CFE.

Par ailleurs, les travaux de la station d'épuration et sur les réseaux d'assainissement vont débuter. Le montant TTC connu à ce jour, concernant ces opérations, est de 2.092.540€. La commune devrait obtenir 916000€ de subventions, 343000€ de remboursement de TVA, deux prêts à taux 0 (un de 92300€ sur 20 ans et un de 239800€ sur 15ans), un prêt de 37000€ sur 15ans déjà obtenu pour financer les frais d'études, le solde de 465000€ devrait être financé par un prêt sur 30 ans.

Afin de pouvoir financer le remboursement de ces emprunts, l'augmentation de la part communale de la redevance d'assainissement collectif est nécessaire. Celle-ci sera progressive : + 0,4 % en 2017, + 0,4 % en 2018 et + 0,3 % en 2019.

L'équipe poursuit ses efforts afin de continuer l'amélioration de la commune, malgré la diminution de la marge de manœuvre, en optimisant les dépenses autant que possible.

Didier PICODOT et Pascal RAMET

Conseillers Municipaux
Chargés des Finances

Plan Local d'Urbanisme—PLU

Enquête publique pour le Plan Local d'Urbanisme

A partir du mardi 16 mai et ce jusqu'au jeudi 22 juin 2017, l'enquête publique pour le Plan Local d'Urbanisme sera ouverte. Le dossier enquête sera consultable.

Vous pourrez, grâce au site internet enquetepublique-mairie-fontenailles.fr, voir le projet.

Vous pouvez également vous rendre aux permanences pendant les heures d'ouverture de la Mairie à la salle des associations, écrire vos remarques, objections et toutes autres réflexions sur notre projet de P L U.

Un ordinateur et un registre seront mis à votre disposition.

Vos annotations seront visibles par notre commissaire enquêteur. Elles permettront, dans un cadre légal, de rectifier ou moduler le projet.

Les permanences du commissaire-enquêteur seront les suivantes :

Mardi 16 mai : de 9h30 à 12h30

Samedi 10 juin de de 9h30 à 12h30

Jeudi 22 juin de 15h30 à 18h30

ATTENTION TRAVAUX DU 2 AU 5 MAI

Travaux de voirie sur la D 67 entre la D 408 et le carrefour route de Glatigny, avenue Raymond Leclerc et route de Villefermoy.

La circulation sera perturbée et il sera interdit de stationner sur la voie.

La rue Maurice Wanlin sera interdite à la circulation les 3, 4 et 5 mai de 8h à 18h en raison de travaux de voirie (raboitage de l'enrobé le 3, pose d'un enrobé les 4 et 5).

ATTENTION : aucun véhicule ne devra être garé sur la chaussée et circuler sur cette voie. Dans le cas où vous devriez utiliser votre voiture, prévoir de la garer dans une autre rue.

Merci de votre compréhension.

Le compte rendu des conseils municipaux du 16 mars 2017

Nous vous proposons un résumé de ce conseil. Le compte rendu est affiché en mairie et disponible sur le site internet de la commune.

1) Délibération concernant le réaménagement d'un prêt cantine :

Madame le Maire propose au Conseil municipal de réaménager le contrat de prêts souscrits dans le cadre de ses investissements de 2014 auprès du Crédit Agricole de la Brie, dont il rappelle les caractéristiques:

Emprunt : n° **000011533** - Montant **de 250 000 €** - Durée **de 240 mois** - Taux **de 3.85 %**

Elle expose les conditions proposées par le Crédit Agricole de la Brie pour réaliser cette opération à la date du **10/05/2017** :

- Refinancement du capital restant dû : **223 560.57 €** auquel s'ajoute l'indemnité de remboursement anticipé du prêt initial dont le montant est de **25 319.16 €** soit un prêt de **248 879.73 €** sur la durée résiduelle de **204 mois** au taux fixe **1.97 %** avec des échéances **trimestrielles**.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'**unanimité**, approuve les modalités de réaménagement proposées par Madame le Maire et la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Brie.

2) Délibération concernant le classement des chemins au PDIPR :

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'**unanimité** abroge la délibération du 08 décembre 2008, émet un avis favorable au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, annexé à la présente délibération et accepte l'inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, des chemins ruraux.

Informations diverses :

Travaux piscine de Grandpuits : Des travaux de sécurisation dans le cadre du PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) auront lieu du 23 janvier au 23 octobre 2017. Il n'y aura pas de fermeture dans l'immédiat. Cependant les bassins seront quand même fermés en septembre 2017, ce qui entrainera un décalage dans l'organisation des cours de natation pour les élèves à la rentrée 2017/2018.

Aménagement des sanitaires des salles de loisirs et des associations : Des travaux d'aménagement pour personnes à mobilité réduite auront lieu au 2^{ème} semestre 2017, dans les sanitaires de la salle de loisirs et de la salle des associations.

Carte nationale d'identité pour les demandes sur la commune de Nangis



La demande de CNI, la liste des pièces à fournir et l'achat des timbres fiscaux sont disponibles sur le site www.service-public.fr ou en mairie de Nangis.

Le dossier complet ainsi que la photocopie de tous les justificatifs doivent être déposés sur **Rendez-vous uniquement** au 01 64 60 52 00.

Le délai de délivrance est de 2 à 4 semaines.

Autorisation de sortie du territoire (AST)

A compter du 15 janvier 2017, un enfant mineur qui vit en France et voyage à l'étranger seul ou accompagné de l'un de ses parents doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire (AST). Il s'agit d'un formulaire établi et signé par un parent (ou responsable légal).

Le formulaire doit être accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire. (Original du formulaire cerfa n°15646*01 signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale. Pour accéder au formulaire : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>)

VIE QUOTIDIENNE—VIE PRATIQUE

Déchetterie de Nangis

Horaires d'ouverture :

9h00 à 12h00 - 14h00 à 17h00

Fermetures : Lundi toute la journée – Vendredi matin et dimanche après-midi.



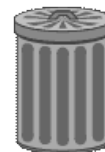
Horaires de tonte et des gros travaux domestiques :

- ◆ Du lundi au vendredi de 8h à 20h
- ◆ Les samedis de 8h à 12h et de 14h à 19h
- ◆ Les dimanches et jour fériés de 10h à 12h.



Brûlage dans le village : nous vous rappelons qu'il est **formellement interdit**, de brûler les déchets verts du 15 avril au 30 septembre.

Il est **interdit de laver les véhicules** sur la voie publique.



Rappel sur le stockage des bacs des ordures ménagères et de tri : les sortir la veille au soir et les rentrer le matin.

Déjections canines : Elles doivent être **ramassées** par les propriétaires de chiens. Des sacs sont à votre disposition en mairie.

Code de la route : N'oubliez pas de respecter le code de la route : **Limitation de la vitesse, Sens interdit, Stop...**



LES NOUVELLES DE LA COMMUNE

Entretien des fossés par les agents communaux au chemin du Bouillot, au Jarrier, au Bézard et dans le bois communal.



Hôtel à insectes

L'hôtel à insectes est un dispositif qui facilite la survie hivernale, d'insectes et d'araignées qui sont souhaités dans des écosystèmes où la pollinisation et la biodiversité sont recherchées, à l'exemple du jardin potager, du verger, de la construction haute qualité environnementale.

L'été, il sert de support de ponte à des différentes espèces.

Le multisports à Fontenailles



Près d'un an après la création du city stade, le site est toujours aussi fréquenté. Durant les vacances de printemps, on peut constater que cette structure permet différentes pratiques du sport. Les jeunes encadrés par Anthony, animateur de l'école multisports de la communauté de communes participent à un stage de basketball pendant que nos adolescents organisent des matches de football. Ces moments de détente leur donnent l'occasion de se retrouver et de vivre de bons moments.

Conférence sur la mémoire organisée par Nangis Lude

Le centre social de Nangis Lude a tenu à sensibiliser les personnes âgées sur les problèmes de mémoire.

Une présentation sur le fonctionnement de la mémoire a été proposée, selon la zone du cerveau sollicitée (mémoire cognitive, visuelle, auditive).

Des jeux de mémoire ont été proposés, les signaux d'alerte nécessitant une consultation d'un spécialiste présentés...

Cet atelier a donné lieu à de nombreux échanges entre les participants.

Les prochains ateliers auront lieu les 21 avril et 7 juillet à Fontains—15 places sont disponibles.



LE CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION ET LES TRAVAUX CONNEXES

Le type de station est la boue activée avec filtres plantés de roseaux. Elle sera dimensionnée pour 1 100 équivalents habitants :

Lot 1 : la construction de la station d'épuration: La société retenue est SAUR basée à Sens.

Lot 2 : les réseaux d'assainissement et déversoirs : la société SETA du Châtelet en Brie.

Sortie samedi 25 février, 12 jeunes ont participé à une sortie les reines et les rois du shopping.

Deux équipes se sont affrontées autour de défis dans le Carré Sénart. Les jeunes ont profité de cette journée pour faire des emplettes et partager un repas au Mac Do, offert par la commune.

Prochaine sortie organisée le samedi 29 avril, jeu de piste à Paris. Inscriptions en mairie.



Annonce Brodier

ETAT CIVIL

Naissances

Iris, Eléna RIANDET est née le 17 mars

Ambre, Jeanne, Muriel DISANT est née le 6 avril

LE MARDI 4 AVRIL, LE CONSEIL MUNICIPAL A VOTÉ LE BUDGET DE LA COMMUNE

1/ VOTE DES COMPTES DE GESTION 2016 :

Compte de Gestion de la Commune:

Le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion de la Commune 2016, établi par Mme GROLLEAU.

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	734 678.42 €	Dépenses	235 349.96 €
Recettes	902 520.54 €	Recettes	188 516.97 €
Excédent de Clôture	167 842.12 €	Déficit de Clôture	46 832.99 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2016, établi par la Trésorière.

Compte de Gestion de l'Assainissement :

Le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion du budget Assainissement 2016, établi par Mme GROLLEAU.

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	59 736.61 €	Dépenses	137 119.43 €
Recettes	75 249.87 €	Recettes	163 255.10 €
Excédent de Clôture	15 513.26 €	Excédent de Clôture	26 135.67 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité le compte de gestion 2016, établi par la Trésorière.**

2/ VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 :

Compte Administratif de la Commune :

Le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif communal 2016.

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	734 678.42 €	Dépenses	235 349.96 €
Recettes	902 520.54 €	Recettes	188 516.97 €
Excédent de clôture	167 842.12 €	Déficit de clôture	46 832.99 €

Hors de la présence du maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité le compte administratif 2016 de la commune.**

Compte Administratif de l'Assainissement :

Le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif du budget d'assainissement 2016.

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	59 736.61 €	Dépenses	137 119.43 €
Recettes	75 249.87 €	Recettes	163 225.10 €
Excédent de clôture	15 513.26 €	Excédent de clôture	26 135.67 €

Hors de la présence du maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité le compte administratif 2016 du budget assainissement.**

3/ AFFECTATION DES RESULTATS :

Affectation des résultats de la Commune :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Ghislaine HARSCOËT, après avoir examiné le compte administratif communal, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016, et constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de **403 648.65 €**

Un déficit d'investissement de.....**135 954.36 €**

Un solde de reste à réaliser de.....**7 959.00 €**

Le besoin de financement s'élève à 143 913.36 €.

décide, à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Décide d'affecter en excédents de fonctionnement capitalisés (1068 en section d'investissement).....**+ 143 913 €**

Affectation du résultat de fonctionnement :+ 259 735.29 €

(Report de la ligne 002 en section de fonctionnement)

Affectation du résultat d'investissement : - 135 954.36 €

(Report de la ligne 001 en section d'investissement).

Affectation des résultats de l'Assainissement : Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Ghislaine HARSCOËT, après avoir examiné le compte administratif du budget assainissement, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016, et constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un déficit de clôture de fonctionnement de **14 823.89 €**

Un excédent de clôture d'investissement..... **89 112.34 €**

Un solde à réaliser de**2 700.00 €**

Le besoin de financement s'élève à 0€ et décide, à l'unanimité d'affecter comme suit :

Report en dépense de fonctionnement : + **14 823.89 €** - (Report de la ligne 002 en section de fonctionnement).

Report en recettes d'investissement :+ **89 112.34 €** - (Report de la ligne 001 en section d'investissement).

4/ VOTE DES TAXES 2017 :

Le Maire propose de ne pas augmenter le taux d'imposition des quatre taxes directes locales pour l'année 2017. Le Maire précise que la CFE est désormais votée par la Communauté de commune de la Brie Nangissienne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des quatre taxes directes locales, pour l'année 2017 :**

Taux de référence 2016	Taux de référence 2017
Taxe d'habitation22.52 %	Taxe d'habitation22.52 %
Taxe foncière (bâti)21.98 %	Taxe foncière (bâti)21.98 %
Taxe foncière (non bâti)69.93%	Taxe foncière (non bâti)69.93%
CFE19.41 %	CFE /

5/ VOTE DU TAUX DES INDEMNITES DES ELUS :

Vu le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 fixant l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique servant de base de calcul des indemnités de fonction des élus ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'**UNANIMITE**, Fixe ainsi à compter du 1^{er} février, les nouveaux montants des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers municipaux ayant reçu une délégation de fonction :

Le Maire : 37.50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Adjointes : 10.50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Conseillers municipaux délégués : 5.5 % et 6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

6/ VOTE DES BP 2017 :

Vote du Budget Prévisionnel de la Commune :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, approuve le budget primitif communal 2017 tel qu'il lui est présenté et arrête les dépenses et les recettes comme suit :**

Section de fonctionnement : **1 068 543.29 €**

Section d'investissement : **505 504.09 €**

Vote du Budget Prévisionnel de l'Assainissement:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité approuve le budget primitif de l'Assainissement 2017 tel qu'il lui est présenté et arrête les dépenses et les recettes comme suit :**

Section de fonctionnement : **91 880.27 €**

Section d'investissement :**2 357 526.75 €**

Le Conseil municipal, **Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE**

Le Coin des associations



L'association Le Lien de Fontenailles a organisé la fête de la ST Patrick le samedi 11 mars 2017. Merci aux 2 groupes de musique Virenote et Les Irischtocrates qui ont su faire danser, avec la collaboration de Virevolte, le public venu nombreux. A l'année prochaine pour une prochaine édition.



SAMEDI 29 AVRIL 2017 à 15h30
Salle des Associations
rue Maurice Wanlin FONTENAILLES

Récompenses et goûter
Pour participer apporter une denrée alimentaire non périssable ou un produit d'hygiène qui sera remis au CCAS de Fontenailles
Inscription avant le 22 avril 2017 au 06.33.54.21.72 ou sur la page Facebook du Lien de Fontenailles



Des nouvelles de Kahina

Le dimanche 5 février 2017 Kahina remporte la finale à Coulommiers avec un podium pour la Seine et Marne, devant tous les autres départements.



AGENDA

Lundi 8 mai : Commémoration du 8 mai :

- ◆ 10h15 : Rassemblement à la mairie et départ en cortège pour le Monument aux Morts.
- ◆ 10h30 : Dépôt de la gerbe.
- ◆ A l'issue de la cérémonie : Un vin d'honneur sera offert à la mairie.

Samedi 24 juin : Fête de la Saint Jean, l'Ancestral

ENQUÊTE RÉALISÉE SUR LES RESSOURCES ET LES CONDITIONS DE VIE DES MÉNAGES ENTRE LE 2 MAI ET LE 24 JUIN

Quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec eux. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez .